



Grenoble le 02 11 2020

Fonctionnement AdN38 - Confinement 11 2020

Objet : communication aux partenaires et institutions

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des modalités de fonctionnement de notre service durant cette période de confinement.

Accompagnement individuel :

- Nous maintenons les RDV en présentiel dans nos locaux avec les personnes qui ont des démarches administratives, judiciaires en cours ne pouvant être reportées.
- Nous reportons les RDV en présentiel vers un RDV téléphonique avec les personnes qui ne sont pas en cours de démarches « urgentes ».
- Nous produisons une attestation de RDV aux personnes et au besoin une attestation de dérogation de déplacement.

Permanence d'accueil

- Depuis la crise sanitaire, la permanence se tient uniquement sur RDV. Les permanences jusqu'au 24 11 sont pleines. Nous n'ouvrons pour l'heure pas de planning pour le mois de décembre.
- Nous maintenons les RDV déjà pris avec les personnes sur les temps de permanences. Nous produisons une attestation de RDV aux personnes et au besoin une attestation de dérogation de déplacement.

Aller vers - Maraudes

- Nous n'effectuons pas d'aller vers les personnes sur les lieux de prostitution, ni sur les structures d'accueil

Atelier collectif / groupe

- Nous suspendons les ateliers collectifs. Les personnes participant aux groupes seront reçues individuellement.
- Nous sommes en cours de réorganisation de ces temps collectifs pour maintenir une dynamique de groupe par réseau social type Whatsapp.

Informations aux personnes

Nous allons transmettre régulièrement aux personnes :

- des informations sur les modalités du confinement, notamment le maintien des démarches administratives et judiciaires et la nécessité de vérifier la réception de leur courrier.
- des situations à risques liées aux modifications de formes de prostitution et des pressions des proxénètes.
- des situations à risques liées aux violences intrafamiliales et des lieux ressources